

Communication et administration

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1993)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

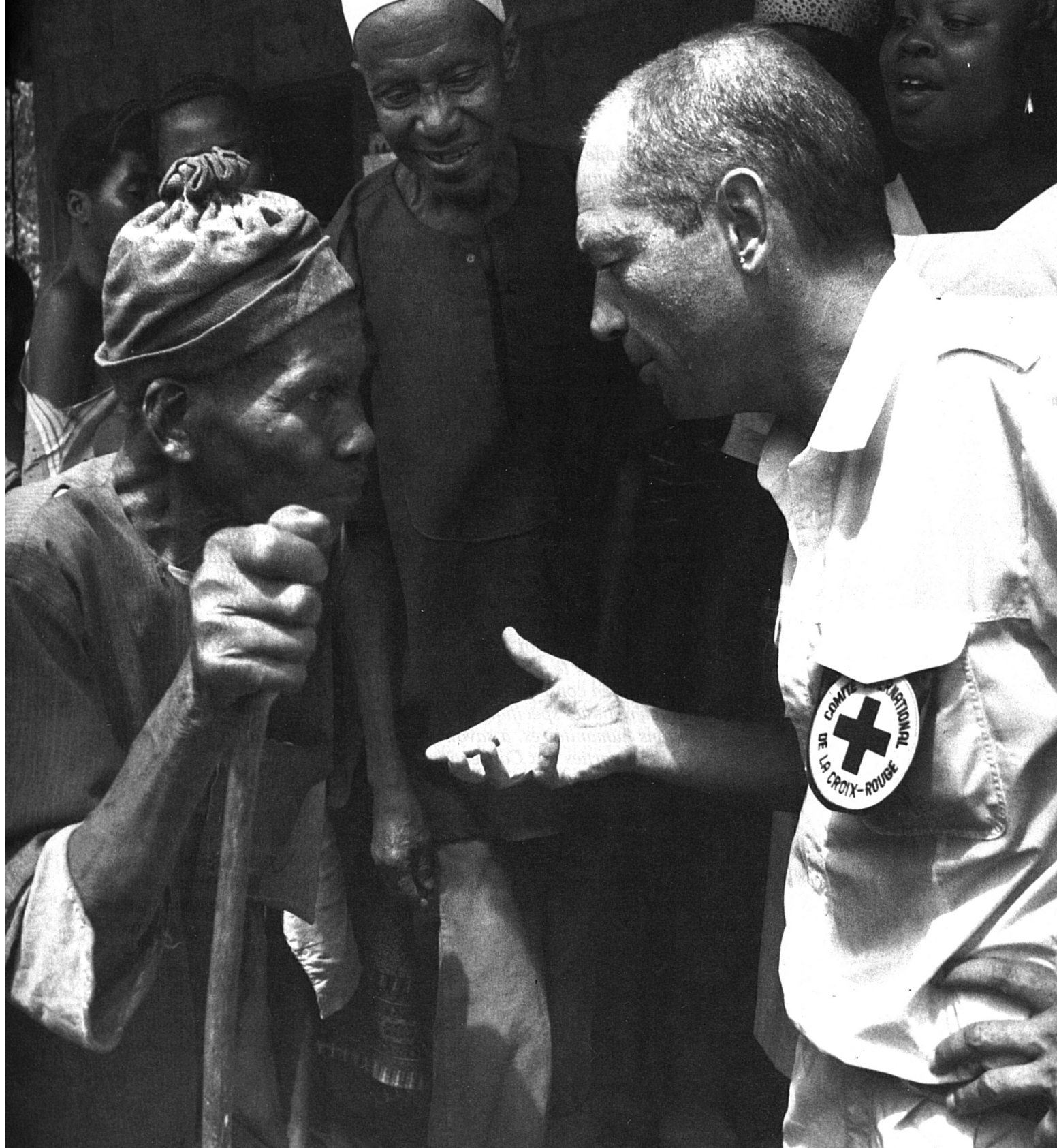
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATION ET ADMINISTRATION

CICR/L. Chessex





Le volume des activités du CICR s'est accru pour faire face aux souffrances toujours plus grandes qu'engendre la guerre. Cette évolution a demandé un effort considérable sur le plan de la planification, de l'organisation, du suivi et de la coordination, non seulement sur le terrain mais aussi au siège. Le CICR a dû sans cesse évaluer et adapter sa gestion et sa structure pour répondre aux exigences démesurées auxquelles sont soumis ses collaborateurs et ses ressources financières. Par conséquent, un système intégré de gestion a été introduit en 1993, et une nouvelle politique du personnel définie. Le CICR est intervenu auprès des gouvernements donateurs et de sources privées, intensifiant ainsi ses efforts en vue d'obtenir le soutien financier dont il a besoin pour mener à bien ses programmes de protection et d'assistance et accomplir les tâches humanitaires qui lui sont assignées. En 1993, les dépenses du CICR ont atteint un total de 810,9 millions de francs suisses.

Compte tenu du nombre croissant d'organisations actives sur le terrain, le CICR doit lancer un message clair et précis au grand public et à la communauté des donateurs. Il lui faut conduire sa politique de communication avec prudence, pour sensibiliser le monde aux activités humanitaires qu'il mène dans de nombreuses situations différentes, sans jamais omettre de montrer son engagement absolu envers les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. De plus, il est tenu de respecter les limites que lui impose son obligation de discrétion dans le cadre de son mandat de protection. En outre, le CICR doit suivre toute évolution dans le domaine de la communication et adapter ses méthodes de travail en conséquence. Enfin et surtout, il doit mettre l'accent sur les caractéristiques spécifiques qui le distinguent de toutes les autres organisations humanitaires, à savoir: le mandat unique qui lui est conféré par les Etats parties aux Conventions de Genève.